REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2026

Délibération portant approbation du règlement budgétaire et financier Du SIVAAD

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 21 Septembre 2026

Transmise au Contrôle de légalité le 29/10/2026
Affichée le 30/10/2026

Nombre de Conseillers Syndicaux :
En exercice : 88
Présents : 45
Pouvoirs : 1
Excusés : 44
Votants : 46

Pouvoirs : M. COMBALOT (BORMES) à Mme MAZZOCCHI (BORMES

L'an deux mille vingt-six, le 7 octobre à 14h, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à SOLLIÈS TOUCAS au sein de la Salle LANZA, sous la présidence de Monsieur Kevin BOYER, Président.

Le secrétariat de la séance est assuré par : Mme HECKMANN Ingrid Commune de PUGET VILLE

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20261007-2026AG0710_3-DE
Date de réception préfecture : 29/10/2026

Rapporteur : Mme RAVINAL Danièle 2ème Vice-Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération N° 20230607-DAG08 en date du 29 juin 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier en annexe qui permet d'assurer la qualité des procédures budgétaires, financières et comptables du Syndicat, selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Considérant que le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) doit être repris avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit chaque renouvellement de l'assemblée délibérante.

Considérant que le présent Règlement Budgétaire et Financier pourra, par délibération du Comité Syndical, évoluer en fonction des modifications législatives et règlementaires ou de modalités internes souhaitées.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir :

- Abroger le Règlement Budgétaire et Financier existant (délibération 20230607-DAG09 du 6 juillet 2023)

- Adopter le nouveau Règlement Budgétaire et Financier, annexé à la présente délibération, pour la durée de la mandature.

LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Ouï l'exposé du rapporteur,

- Abroge le Règlement Budgétaire et Financier existant

- Adopte le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe à la présente délibération pour la durée de la mandature

Pour	**46**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Fait ainsi et délibéré le 7 Octobre 2026 à SOLLIÈS TOUCAS.

Pour extrait conforme
Le Président du SIVAAD
Kevin BOYER

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20261007-2026AG0710_3-DE
Date de réception préfecture : 29/10/2026

Délégués Titulaires Présents	
BORMES	MAZZOCCHI Pascale
CARCÈS	PEYBERNES Colette
ÉVENOS	IMBERT Patrick -LORIN Sébastien
FIGANIÈRES	OSTORERO Alain
GASSIN	WOLAK Karine
LA FARLÈDE	CORPORANDY-VIALLON Virginie
LA VALETTE	BACHELOT Stéphanie
LE BEAUSSET	DELORME Laurent
LE PRADET	ROGER Isabelle
LE RAYOL CANADEL	CHABAL Laurence
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc
LE VAL	VILAIN Josiane
MONTFERRAT	CANTIN-CARLETTI Véronique
MONTFORT SUR ARGENS	BENICOURT Christelle
OLLIOULES	RIGHI Dominique -VACCARO Antoine
PIERREFEU	PIZZORNO Maryse
PIGNANS	RABILLER Noël – TROISI Valérie
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre - HECKMANN Ingrid
RIANS	BEAUBRAS Frédéric
SAINT MANDRIER	DEMIERRE Colette
SAINT MAXIMIN	VALETTE Philippe – GIANINETTI Christian
SAINT TROPEZ	MASSE FRUITIER Caroline - MAS VILON Florie
SAINT ZACHARIE	COLETTA Eliane
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle – FILLON Franck
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey
SOLLIÈS VILLE	RAMIN Philippe - TIJADI Marie-Ange
TOURVES	BOYER Kevin – PAONE Fabienne
VIDAUBAN	DUBERN Audrey

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
CARCÈS	VERMAND Marie-Hélène
LA FARLÈDE	COLLET Alexis
LE REVEST	CARTIGNY Natacha
PIERREFEU	MEHANNI Marie
RIANS	VERCOUTRE Christophe
SAINT CYR	HABCHI Karima
SAINT MANDRIER	CAILLEAUX Rémi
SOLLIÈS TOUCAS	RIMBAUD FORNERIS Danièle

Délégués Suppléants sans voix délibérative
Néant

Pouvoirs
M. COMBALOT Pierre (BORMES) à Mme MAZZOCCHI Pascale (BORMES)

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20261007-2026AG0710_3-DE
Date de réception préfecture : 29/10/2026

Absences excusées	
BANDOL	COULOMB Valérie
BORMES	COMBALOT Pierre
BRUE AURIAC	REINA Béatrice - COUSIN Karine JOLI Evelyne – NOTEBAERT Michel
CARCÈS	TORRI Yvette
CAVALAIRE	LINDAUER Jean-Claude -DAGORN Catherine
FAYENCE	SABATINI Fabienne - BRUNA Sébastien DEFOSSE Jérémy – FOUROT Delphine
FIGANIÈRES	DEPATY Anthony
FLASSANS	PERON-BOTTA Laetitia – FOURNIER Thibault
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie
LA GARDE FREINET	BRUNEL Laurent
LA LONDE	SCHATZKINE Nicole – MAZZONI Sylvie
LA VALETTE	LECLERC Thierry - KAZINSKI Ludivine – BOURRÉE Pascal
LE LAVANDOU	AMIGUES Pascaline – BOULEKENAFET Dalila MANCARDI Julien – DARDENNE Olivier
LE PRADET	PEYRATOUT Jean-Michel
LE RAYOL CANADEL	NAUDIN Maryse – SANTUCCI Régine
LE THORONET	HENRI Mylène – NEYRET Magali
MONTFORT SUR ARGENS	BURLANDO Marie-Pierre
PIERREFEU	MATTEI Sylvie
RAMATUELLE	FRESIA Martine – LANGGUTH Violaine
RIANS	DESLANDES Martine
SAINT CYR	GROC Cynthia
SAINT MANDRIER	MARIN Michel
SANARY	SZPICZAK Valérie - BAYARD Catherine
SIX FOURS	BALDACCHINO Gilles – LE PLEUX Élodie
VIDAUBAN	TROTET Elie

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20261007-2026AG0710_3-DE
Date de réception préfecture : 29/10/2026